

2012-101 **PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC – ROCHE
LTÉE.**

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que la municipalité de Les Méchins accepte l'offre de service professionnel de Roches Ltée au montant de 8 600,00\$ plus taxes pour le programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc (offre en date du 23 avril 2012).

Que la directrice-générale est autorisée à prendre la dépense à même le surplus accumulé.

2012-102 **HALTE ROUTIÈRE – AUTORISATION AUX ARTISANES LES MÉCHINS
POUR INSTALLATION D'UN BÂTIMENT.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement que la municipalité de Les Méchins autorise Les Artisanes Les Méchins à faire l'installation d'un bâtiment (kiosque d'artisanat) sur le terrain de la halte routière.

Que la municipalité de Les Méchins signera une entente avec Les Artisanes Les Méchins pour les modalités et que Mme Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que M. Jean-Sébastien Barriault sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour ladite entente.

2012-103 **CLUB 50 ANS ET PLUS DE LES MÉCHINS – APPUI POUR DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE.**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement que la municipalité de Les Méchins appuie le Club 50 ans et plus de Les Méchins pour la demande d'aide financière au CLD de Matane dans le cadre du Pacte Rural.

2012-104 **F.Q.M. – DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI NO. 14 : LOI SUR LA MISE EN
VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

2012-105 DÉPANNEUR J.M.P. – AUTORISATION D'ACQUISITION TERRAIN DU M.T.Q.

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que la municipalité de Les Méchins est d'accord pour l'acquisition par Dépanneur J.M.P. Inc. d'un terrain (environ 4 mètres par 10 mètres) appartenant au Ministère des Transports du Québec. Le tout dans le but d'installer une marquise (abris) au-dessus des pompes d'essence. Le tout devra être conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Les Méchins.

2012-106 APPUI PROJET DE LOI OU TOUTES MESURES RÉGLEMENTAIRES PERMETTANT LA MISE EN PLACE OFFICIELLE DE LA « MOVE OVER LAW ».

CONSIDÉRANT QUE chaque année, des travailleurs sont victimes d'accidents de la route alors qu'ils effectuent leurs tâches en bordure de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} décembre 2011, le policier Vincent Roy du Service de police de Bromont a perdu la vie dans des circonstances similaires et que la Ville de Bromont a adopté la résolution 2012-03-098 demandant au gouvernement du Québec d'instaurer la « Move Over Law » au Québec;

CONSIDÉRANT QUE certaines provinces canadiennes, ainsi que la majorité des États américains ont implanté une mesure afin d'augmenter la sécurité de ces travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure vise à minimiser le risque de collision entre les automobilistes et un véhicule d'urgence (policiers, ambulanciers et pompiers), une remorqueuse ou un véhicule gouvernemental dont les gyrophares sont actionnés et qui est immobilisé sur l'accotement;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure oblige l'automobiliste à changer de voie ou réduire sa vitesse en pareille circonstance;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement que la municipalité de Les Méchins demandons au gouvernement du Québec d'adopter un projet de loi ou toutes mesures réglementaires permettant la mise en place officielle de la « Move Over Law » sur l'ensemble du territoire québécois.

2012-107

JOURNÉE DE LA RÉSISTANCE – 24 MAI 2012.

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Les Méchins autorise une dépense jusqu'à concurrence de \$ 500,00 pour l'organisation de la journée de la résistance à Les Méchins le 24 mai 2012.

2012-108

MODIFICATIONS RÔLE DE PERCEPTION.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que le rôle de perception soit modifié comme suit :

- Paradis Denise Savard (4326-23-1895)
Enlever fosses septiques 2012 : (209,55\$)
Considéré comme chalet. À Faire à tous les 4 ans.

La demande suivante a été refusée :

- Jocelyne Des Rosiers, Viateur De Champlain (3726-95-0411)
Ils demandaient d'enlever taxe vidange chalet de 2012.

2012-109

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA M.R.C. DE MATANE.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu unanimement que la municipalité désigne M. Étienne Tanguay, employé municipal comme adjoint à l'inspecteur pour le territoire de la municipalité de Les Méchins.

2012-110

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES.

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que la municipalité désigne M. Rossy Bouchard directeur des travaux publics, ou son remplaçant M. Étienne Tanguay, employé municipal comme personnes désignées pour agir à titre de responsables locaux en vertu de la Loi.

2012-111

LOISIRS DE LES MÉCHINS INC. – VERSEMENT DE 5 000,00\$.

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité fasse un paiement de \$ 5 000,00 aux Loisirs de Les Méchins Inc. Le tout en rapport avec le montant de 25 000 \$ budgété.

2012-112

GARAGE MUNICIPAL – ACHAT ORDINATEUR PORTABLE ET INSTALLATION INTERNET.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que l'on achète un ordinateur portable et qu'on fasse faire le branchement d'internet au garage municipal

chez Informidata Inc. Le tout au montant de \$ 2 273,01 soit la soumission du 01-05-2012.

2012-113 PRIX DU PATRIMOINE DU BAS-SAINT-LAURENT –CANDIDATURE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins abrite un noyau institutionnel homogène et authentique, qui se démarque par son importance dans la MRC de Matane ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins a créé un site du patrimoine sur son territoire afin de protéger le secteur institutionnel de l'Église-Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité mise sur la protection du patrimoine pour renforcer le sentiment d'appartenance de ses résidents et améliorer la qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend développer un circuit à caractère historique et que le site du patrimoine en fait partie intégrante, avec l'installation d'un panneau d'interprétation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite partager et faire connaître son engagement envers son patrimoine ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane sera l'hôte du gala des Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent et qu'il importe que La Matanie y soit représentée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

D'entériner le dépôt de la candidature de la municipalité, par Monsieur Jean-Sébastien Barriault, dans le cadre de la huitième édition des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent.

2012-114 COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES (CSMM) – POLITIQUE DE MAINTIEN DES PETITES ÉCOLES – APPUI AUX DÉMARCHES DE LA M.R.C. DE MATANE.

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins appuie les démarches de la M.R.C. de Matane envers le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Monts-et-Marées;

Que le conseil municipal appuie la résolution 331-05-12 adoptée par le conseil des maires de la M.R.C. de Matane.

2012-115 ENGAGEMENT DE MME KAREEN FORTIN.

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins engage Mme Kareen Fortin comme chargé de projet pour les dossiers d'éco-quartier et parc industriel. Les conditions sont de 24h/sem. La durée de l'emploi est de deux mois et par la suite le conseil évaluera s'il y a poursuite de l'emploi. Le taux de l'heure est de \$ 12,00.

2012-116

TRANSPORT COLLECTIF.

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins demande à la M.R.C. de Matane plus de publicité pour le transport collectif. Le tout afin que la population soit plus au courant des modalités.

2012-117

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 19h50, et il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que l'assemblée soit ajournée au 14 mai 2012 à 19h00.

Steve Ouimet, maire suppléant

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière